



LETTRE DE CONSULTATION PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché passé selon une procédure adaptée (> 5 000 € HT et < à 25 000 € HT)
en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique

MAITRE D'OUVRAGE CCI VAL-DE-MARNE

8 PLACE SALVADOR ALLENDE

94000 CRETEIL

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

SEANCES DE CO-DEVELOPPEMENT

**AUPRES DE PME DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU
PARCOURS REBOOST 2 ENTREPRISES**



Contact : Jeremy ZAKINI

Courriel : jzakini@cci-paris-idf.fr

Tél. : 07 63 76 10 60

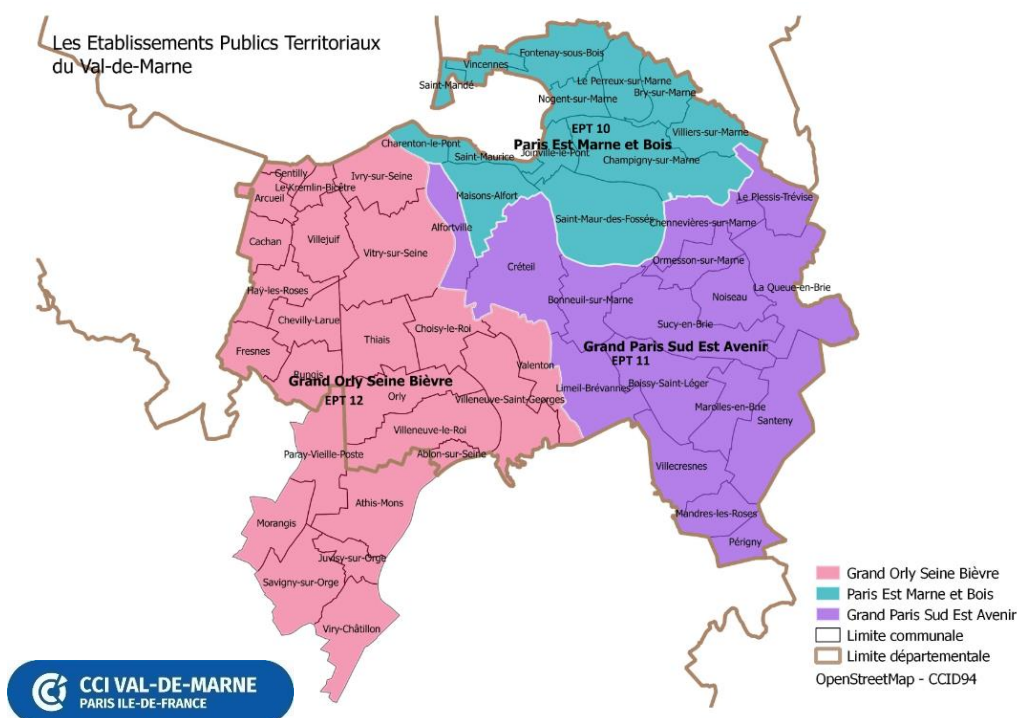
1/ PRESENTATION DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ET DES CCID

La CCI Paris Ile-de-France représente et fait entendre la voix des 670 000 entreprises d'Ile-de-France. A ce titre, elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. Elle rend des avis et prend position en vue de nourrir les politiques publiques sur toutes les questions relatives au développement économique. Par ses expertises, sa connaissance des réalités entrepreneuriales et son ancrage territorial, la CCI Paris Ile-de-France accompagne au quotidien les chefs d'entreprise dans leurs projets au travers des huit CCI territoriales et départementales d'Ile-de-France (voir annexe carte d'implantation). Tout au long de la vie des entreprises, les huit CCI Territoriales (T)/Départementales (D) au travers de ses équipes apportent un appui :

- Aux porteurs de projet pour concrétiser leurs idées et acquérir les compétences indispensables au métier de chef d'entreprise.
- Aux entreprises pour permettre leur développement avec le financement, la digitalisation, les réseaux,
- Aux collectivités dans le développement économique

Chaque CCI (D/T) a la responsabilité de l'offre proposée aux entreprises sur une thématique (Domaine d'activité stratégique – DAS) qu'elle développe en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat, la CCIR et CCI France.

2/ PRESENTATION DU TERRITOIRE



CONTEXTE

La CCI Val-de-Marne a piloté et organisé en concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux et la DRIEETS de 2020 à 2021 le Parcours **Reboost 1 Entreprises**. Ce parcours d'**accompagnement personnalisé et renforcé** construit spécifiquement dans le cadre de la sortie de crise sanitaire a accompagné 90 PME du Val-de-Marne. Il a permis aux dirigeants de :



Sécuriser son entreprise



Maintenir et développer de nouveaux emplois



Relancer son activité et son chiffre d'affaires

Les résultats positifs de ce programme en matière d'emploi, de développement d'activité ou de visibilité future pour le dirigeant ont conduit la CCI Val-de-Marne et ses partenaires à proposer un Parcours **Reboost 2 Entreprises** destiné aux TPE du Val-de-Marne.

En concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux (Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris sud Est avenir, Paris Est Marne et Bois) et la DRIEETS, le Parcours **Reboost 2 Entreprises** à destination des TPE de plus de 5 salariés sera ouvert à 50 dirigeants.



PARCOURS REBOOST ENTREPRISES 2

Format du programme

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Diagnostic
Stratégique

Coaching
Stratégique

Coaching
Experts

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Ateliers de
CoDéveloppement

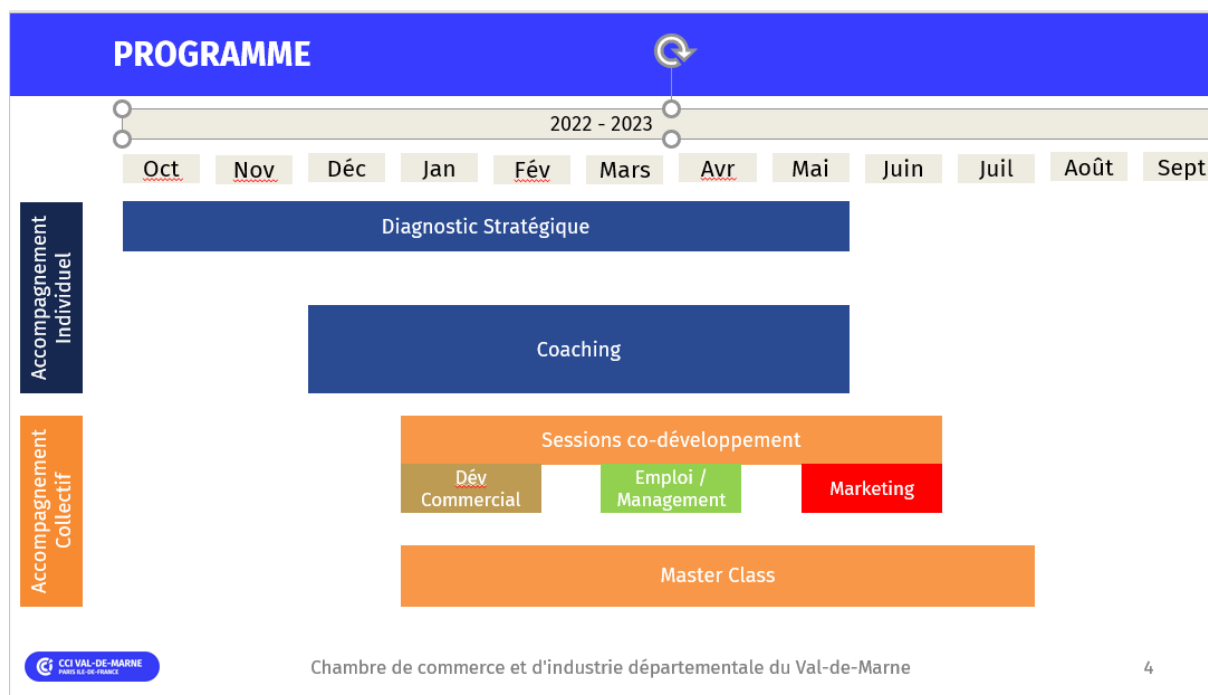
MasterClass
Thématiques

Objectifs

- ▶ Emplois : 50 à créer et 250 à maintenir*
- ▶ Faire évoluer le chiffre d'affaires et l'activité
- ▶ Sécuriser l'entreprise avec suivi et Plan de développement stratégique

*cf. convention signée avec Sanofi le 16/12/2021

Le Parcours **Reboost 2 Entreprises** mixe des accompagnements individuels et collectifs. A titre indicatif, il se déroule comme suit :



Des compétences et expertises différentes sont nécessaires pour la réalisation de ce parcours, la présente consultation n'intègre que les séances de codéveloppement.

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à sélectionner des prestataires reconnus pour leur expertise l'animation de séances de codéveloppement proposées auprès des TPE/PME du parcours.

Les entreprises bénéficiaires de ce parcours sont sélectionnées par la CCI Val-de-Marne et ses partenaires (EPT, DRIEETS) elles seront sélectionnées selon certains critères :

- Situées dans le 94 (immatriculée et réalisant l'activité sur le Val-de-Marne)
- entre 5 et 19 salariés
- Ancienneté d'au moins 3 ans
- Tous secteurs d'activités seront représentés à l'exclusion des Profession libérales, des commerces de proximité ou des entreprises appartenant à un grand groupe.

Le **Parcours Reboost 2 Entreprises** concerne **50** entreprises implantées en Val-de-Marne répartis sur les territoires des trois Etablissements Publics Territoriaux.

Nature des fournitures ou des prestations à réaliser

Séance de codéveloppement

La CCI94 va identifier les problématiques récurrentes pouvant faire le sujet problème de la séance de codéveloppement

Durée :

Séances de 2H00 auprès de groupe d'entreprises de 8/10 participants

Animation de séance de codéveloppement avec la méthodologie adaptée.

Modalités : **collective en présentiel** (à la CCI94) de préférence

| | |
|---|--|
| | <u>Contenu</u> : Préparation en amont avec contact auprès de l'entreprise. Animation d'une séance de codéveloppement basée sur l'intelligence collective pour une co-construction des solutions possibles. |
| Nombre de prestations | Au maximum 10 séances de 2H00 et au minimum 3 |
| Nombre de prestataires retenus | 1 prestataire |
| Nombre de volume par prestataire | Au maximum 10 séances |
| Montant maximum du marché | 8000 TTC euros |
| Délais de livraison/de réalisation | Avant Décembre 2023 |
| Livrables attendus | Synthèse des animations (problématique traitée, solutions envisagées...) Tout livrable transmis à l'entreprise devra comporter le logo de la CCI94 et de ses différents partenaires. |
| Démarrage des prestations | Date prévisionnelle février 2023 |

LIVRABLES ET DELAI DE REALISATION

Les livrables seront à la propriété de la CCI Val-de-Marne et de l'entreprise.

LOCALISATION & MOYENS TECHNIQUE

La mission est située sur le Val-de-Marne en présentiel à la CCI Val-de-Marne 8 place Salvador à Créteil. Un calendrier prévisionnel de réalisation sera proposé par le prestataire afin de réserver les salles nécessaires à l'animation.

CRITERES DE SELECTION

Le prestataire doit avoir une expertise en animation de séances de codéveloppement auprès de dirigeant de TPE/PME.

Les prestataires seront examinés selon les critères suivants par ordre de priorité :

- ✓ Priorité 1 : Les références d'animation de CODEV auprès de TPE et PME
- ✓ Priorité 2 : Être formé au CODEV, aux outils d'intelligence collective
- ✓ Priorité 3 : Le Prix

A l'issue de la consultation, 1 prestataire sera retenu. La CCI Val-de-Marne s'engage à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures non retenues.

DATE ET LIMITE DE REPONSE

Les candidatures seront adressées **au plus tard pour le 10 février 2023**. La candidature sera accompagnée des documents suivants aux formats pdf et word :

Par mail à l'adresse suivante : jzakini@cci-paris-idf.fr

Toute candidature / offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

MODALITES DE REPONSE

Les prestataires doivent remettre une proposition reprenant les points suivants :

1. Le dossier de candidature Annexe 1, des exemples d'animation de CODEV
2. Un devis détaillé sur la base d'une animation CODEV
3. Transmettre les attestations et documents à remettre en application de l'article R. 2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour) ; Kbis et Assurance professionnelle
4. La présente lettre de consultation signée avec cachet de l'entreprise.

Renseignements d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au **31/01/2023** une demande par courriel à l'adresse suivante :

jzakini@cci-paris-idf.fr

CONDITIONS FINANCIERES

Le devis devra intégrer le coût global de la prestation (HT et TTC) intégrant les coûts annexes induits par la prestation (déplacement, préparation...).

NEGOCIATION

La CCI Val-de-Marne classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et pourra procéder à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées.

Toutefois, en vertu de l'article R. 2123-5 du CCP, la CCI Val-de-Marne réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La CCI Val-de-Marne effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

MODE ET DELAI DE PAIEMENT :

Paiement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Les factures devront être enregistrées sur le portail de télé service CHORUS PRO (avec indication du numéro de commande) et envoyées en copie à jzakini@cci-paris-idf.fr

ASSURANCES

Le titulaire devra justifier sur demande de la CCI, et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

LITIGES

La loi française est seule applicable au présent marché.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent marché, le Tribunal administratif sera seul compétent pour connaître l'objet du litige conformément à la législation en vigueur.

Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé :

S'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

Pièces contractuelles applicables à l'achat :

En cas d'attribution du marché, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation datée et signée par le prestataire
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Val-de-Marne
- le bon de commande valant acceptation du devis retenu

| |
|--|
| ANNEXE 1 DOSSIER DE CANDIDATURE |
|--|

Chaque prestataire présentant une offre est invité à faire connaître son savoir-faire et son expérience en matière d'animation de séances de CODEV auprès de TPE/PME.

Un dossier de candidature lui sera demandé.

Le dossier de candidature devra présenter les rubriques suivantes :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale/ SIRET / Adresse / Tél / Email / Fax / Site internet

Nom du dirigeant :

Nom du responsable du suivi de la mission si différent :

Implantation :

Date de création :

Champ d'intervention et domaines de compétences :

Zone géographique d'intervention (précisez) :

CA réalisé des deux derniers exercices :

Part du CA correspondant à ce type de prestation :

CV des intervenants

Les références professionnelles dans l'animation de CODEV

La formation suivie en CODEV

La connaissance du tissu économique Val-de-Marne